

économie

# L'auto-entreprise : une solution idéale ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, n'importe qui peut créer son auto-entreprise, grâce à un décret gouvernemental de la loi de modernisation de l'économie.

**E**n mars, la France comptait déjà plus de 100.000 auto-entrepreneurs. Ce nouveau statut lancé depuis le début de l'année semble faire des émules auprès des entrepreneurs en herbe.

En quelques clics sur internet ou par simple inscription à la chambre de métiers, n'importe qui peut créer sa petite entreprise. Pas de problèmes de comptabilité, pas de papiers à remplir... La seule contrainte est une limitation du chiffre d'affaire (32.000 € pour le service, 80.000 € pour la vente). Avec en plus des taux de cotisations sociales réduits de 12 % à 21,3 % selon les activités, et des taux d'impositions uniquement basés sur le chiffre d'affaire. En pratique, pour 1.000 € de chiffre d'affaire, l'auto-entrepreneur ne paie que 230 € de charges sociales et impôts. A 51 ans, Yves Filliatreau, directeur du club sportif Les Dunes à Aboville, s'est lancé dans l'aventure de l'auto-entreprise. Il fait de la prestation de service dans la sonorisation et l'animation d'événements sportifs. « J'étais d'abord en mi-

cro-entreprise, mais je payais des charges énormes. L'auto-entreprise est bien plus avantageuse en complément de mon salaire. » Dès janvier il transforme sa micro-entreprise et change de statut : « Cela s'est fait sur internet assez simplement. En une semaine j'avais mon numéro siret qui identifie l'entreprise. »

## Des futurs auto-entrepreneurs en formation

A ses côtés, Patrick Guinberteau approfondit le principe de l'auto-entreprise. Ce quinquagénaire a créé il y a quelques années un logiciel de fabrication de sites internet à la portée de tous. Il a développé son activité pour construire un réseau de prestataires dans le domaine de l'édition internet, appelé Mediasites, et forme de futurs auto-entrepreneurs : « Je propose mon logiciel à des jeunes, je les forme en deux jours, je les aide dans des démarches commerciales, et ils deviennent des web-partenaires. L'auto-entreprise est un tremplin pour ensuite lancer sa propre entreprise. » À terme,



Patrick Guinberteau, au milieu, anime un réseau de webs partenaires et forme de futurs auto-entrepreneurs dans le domaine de la prestation aux entreprises.

Patrick Guinberteau espère générer des centaines d'emplois partout en France, uniquement avec ce réseau. « L'auto-entreprise est surtout efficace dans la prestation de service, parce qu'on peut partir de zéro. Dans la vente, c'est trop difficile », reconnaît le responsable de Mediasites. Mais avec un tel suc-

cès de ce statut, Yves Filliatreau l'assure : « Il y avait un réel besoin. Même si certains vont échouer, ce statut est peut-être une des solutions à la crise. »

Corr. NR : Adrien Chambre

<http://www.auto-entrepreneur.fr>

## ••• Le statut d'auto-entrepreneur en débat

Si, sur le papier, le principe de l'auto-entreprise semble idéal, la réalité se montre plus nuancée. Ce statut est loin de faire l'unanimité au sein de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vienne (CMA 86). « Normalement, l'auto-entreprise est conçue pour apporter un complément de salaire à des personnes déjà en activité. Le

problème, c'est que beaucoup prennent ce projet comme une activité à part entière », regrette Joël Godu, président de la CMA 86. Et de pointer du doigt les défauts de ce statut : pas d'enregistrement au registre du commerce et à la chambre de métiers, pas de gratuité des stages de formation, pas de label artisan...

« Ce statut peut servir pour certaines activités à court terme, pour les étudiants par exemple. Mais si on veut pérenniser l'activité il vaut mieux devenir une entreprise », ajoute Rodolphe Houdayer, responsable du service développement économie à la CMA 86.

« A choisir, il vaut mieux s'inscrire en tant que micro-entre-

prise. C'est le même principe mais bien mieux encadré » affirme Joël Godu. Mais pour Yves Filliatreau, ce n'est pas avantageux. « Avec le statut de micro-entreprises, je paie beaucoup plus de charges, ce n'est plus viable. Le statut d'auto-entrepreneur est beaucoup plus avantageux. »

## loisirs

### Initiation au vitrail

**L**e service patrimoine de l'office de tourisme propose un atelier d'initiation au vitrail samedi 25 et dimanche 26 avril de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Ces stages s'adressent à tous. Aucune compétence particulière n'est nécessaire. Ils se déroulent dans l'atelier du patrimoine à l'office de tourisme et tout le matériel est fourni. Frédéric Pivet, peintre verrier, fera réaliser un vitrail

à partir d'un motif de son choix, avec le tracé technique, la coupe, l'application de peintures et la mise en plomb. Tarif 80 € par personne. Inscription obligatoire accompagnée du règlement. Renseignement : Karinne Minnet, office de tourisme au 05.49.41.22.63 ou au 05.49.41.21.24. Mail : documentation@ot-poitiers.fr

## aujourd'hui

> **Musique.** Fab's Unlimited Blues Compagny, à 22 h 30, Le Pince Oreille, 11-13, rue des Trois-Rois au 05.49.60.25.99.

> **Apéro tricot.** A 18 h, Le Café Bleu, 74, rue Carnot au 05.49.88.93.29.

> **L'heure des bébés.** A 10 h 30, à la bibliothèque des Trois-Cités. Entrée libre et gratuite.

> **Ateliers.** Découverte de jardins dans les tableaux, confection en volume d'un p'tit coin de nature, à 9 h 30, musée Sainte-Croix.

> **Ateliers-jeux.** Pour les 6-8 ans, la peau du dragon, découverte des dragons du musée et création d'une peau imaginaire de monstre par collage. A 14 h, musée Sainte-Croix.

## agenda

### Permanences juridiques avec Force ouvrière

L'Union départementale des syndicats Force ouvrière de la Vienne organise une permanence juridique : mardi 21 avril de 9 h 30 à 12 h, de 14 h 30 à 18 h ; mercredi 22 avril de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h ; jeudi 23 avril de 9 h 30 à 12 h, dans ses locaux au 33, rue des Deux-Communes à Buxerolles.

## rectificatif

### Micro-crédit social régional

Suite à l'article concernant le micro-crédit social régional universel paru le lundi 20 avril 2009, une erreur a été soulignée et une rectification doit être apportée. Le taux d'usure des crédits revolving est de 21,32 % et non de 32 %.

### utile

NR Communication  
> **Publicité commerciale.** 1, rue Henri-le-Chatelier, ZI de La République 3, 86000 Poitiers, tél. 05.49.62.68.16, fax 05.49.62.68.00.

> **Petites annonces.** 1, rue du Marché-Notre-Dame, 86000 Poitiers, tél. 05.49.37.67.67, courriel : petitesannonces@nr-communication.fr

**Avis d'obsèques**  
> De 9 h à 19 h 30, tél. 0.825.332.322 (0,15 € TTC la minute), fax 02.47.31.72.92 ou carnet@nr-communication.fr

**Urgences**  
> **Médecins de garde.** De 20 h à 8 h, tél. 05.49.38.50.50.

> **Pharmacie de nuit.** De 20 h à 9 h, tél. 05.49.60.60.00.

**À POITIERS**  
« Labellisés Charte Qualité 2009, nous sommes des commerçants engagés dans une démarche de progrès pour vous satisfaire. Bienvenue ! »

**PAQUET IMMOBILIER**  
4, rue du Palais  
05 49 88 20 59

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VIENNE  
Poitou Charentes  
POITIERS CENTRE  
Cette opération est financée et soutenue par l'association Charte Qualité Poitou-Charentes.